

Séance publique du 29 mars 2004

Délibération n° 2004-1802

commission principale : développement économique

objet : **Convention de partenariat avec le Syndicat de l'ennoblissement textile de Lyon et de sa région pour le concours : la mode s'exprime, elle s'imprime**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 mars 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon mène une politique de développement pour les secteurs de la mode et affirme le positionnement de l'agglomération lyonnaise en tant que Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création. Les secteurs de la mode représentent une filière prioritaire du plan de mandat.

Cette politique s'inscrit dans la démarche de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise.

La politique de Lyon Vision Mode

Cette politique a donné naissance à une marque : Lyon Vision Mode. Elle symbolise l'action de développement économique menée par la communauté urbaine de Lyon en partenariat avec les professionnels de la mode et de la création.

L'objectif est de positionner Lyon comme la place où s'élaborent des technologies, des concepts, des tendances nouvelles propres à capter les marchés de demain.

Un des axes de développement de cette politique est le soutien à la création. L'enjeu est d'intégrer les créateurs dans une logique de marché et de développement économique. Il s'agit d'impliquer la création dans le tissu économique et industriel et de favoriser le développement de partenariats entre les créateurs et les industriels.

L'ambition est de constituer un chaînage du soutien à la création en favorisant des structures de soutien à la création qui correspondent aux différents stades de maturité du créateur et de l'entreprise. La qualité du dispositif de soutien à la création mis en place, tout au long du démarrage de l'activité du créateur sera essentielle pour renforcer l'attractivité territoriale de l'agglomération lyonnaise.

Les objectifs de cet axe de développement sont de :

- favoriser la création mode à Lyon à travers le soutien aux créateurs lyonnais, français et étrangers,
- accueillir les créateurs étrangers qui rempliront ensuite un rôle d'ambassadeur de Lyon dans leur pays et qui sont principalement liés aux nouveaux marchés.

Dans ce cadre-là, Lyon Vision Mode accorde une place majeure aux concours qui permettent de :

- favoriser la diffusion de la créativité dans le milieu industriel,
- rapprocher les étudiants des entreprises,
- prospecter les jeunes talents,
- valoriser les savoir-faire et compétences des secteurs de la mode et de la création.

De ce fait, les concours représentent une composante de développement significative pour les secteurs de la mode et de la création.

La Communauté urbaine souhaite soutenir le syndicat de l'ennoblissement textile de Lyon et sa région (SETLR) pour l'organisation du concours : La mode s'exprime, elle s'imprime.

Par délibération du 7 juillet 2003, la Communauté urbaine a accordé, pour la première fois, une subvention (30 000 €) au SETLR pour l'organisation de ce concours.

Le soutien de la Communauté urbaine s'inscrit en cohérence avec le contrat d'objectifs régional signé entre les professions textile-habillement, l'Etat et la région Rhône-Alpes.

Le concours : La mode s'exprime, elle s'imprime

Ce concours est un concours européen de création textile né en 2000.

Les objectifs du concours sont :

- de favoriser l'émergence d'une nouvelle créativité dans l'imprimé textile afin de soutenir la demande (région Rhône-Alpes : 50 % de l'impression française),
- de renforcer le pôle d'excellence que constitue la place de Lyon au niveau européen (et mondial) en matière d'impression textile,
- d'améliorer les échanges entre l'industrie et les écoles de création et de stylisme au niveau européen,
- de promouvoir l'imprimé auprès de tous les acteurs de la filière textile, habillement, mode,
- de promouvoir le savoir-faire rhônalpin en ennoblissement.

Il s'agit d'un concours unique en son genre et reconnu tant par les écoles de formation que par les industriels.

Jury : 15 membres dont le président est un créateur.

Le jury est composé de représentants des dessinateurs, des ennoblisseurs, des tisseurs, de la filière habillement, des cabinets de style.

Bilan de l'édition 2002-2003 :

- la quatrième édition du concours était placée sous le signe du voyage,
- l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique, l'Italie, la Suisse et la Norvège furent les premiers participants au concours qui s'est internationalisé avec 8 écoles inscrites sur un total de 34,
- 650 dossiers d'inscription,
- déroulé du concours :
 - . la première sélection du concours a retenu 50 projets d'imprimé, pour déboucher à la sélection de six imprimés, sélection qui a eu lieu à l'hôtel de ville de Lyon. Un voyage de presse avait été organisé à cette occasion,
 - . la finale a eu lieu le 27 mars 2003 à Paris,
- plusieurs semaines d'exposition : à l'hôtel de ville de Lyon et au Village des créateurs du passage Thiaffait.

L'édition 2004

Il s'agit aujourd'hui de développer ce concours tant au sein de la chaîne textile-habillement-mode-distribution qu'au niveau européen.

Pour la cinquième édition, le SETLR a décidé d'innover en modifiant le déroulement chronologique du concours et en instaurant un partenariat avec le salon Première Vision (1er salon mondial des tissus).

De ce fait, la finale du concours, qui avait lieu jusqu'à présent à Paris aura lieu, dans le cadre de Lyon Vision Mode, à Lyon. La finale met en avant l'ensemble de la filière et la démarche mode du concours : imprimé textile + création d'un vêtement.

La première étape du concours a lieu au salon Première Vision, salon d'origine lyonnaise qui se déroule deux fois par an à Paris.

Ce partenariat donne au concours une plus grande visibilité pour les écoles européennes. Il permet, en outre de toucher plus facilement, pour l'exposition des 60 meilleures maquettes (première étape du concours), les acteurs de la filière mode (visiteurs du salon et exposants).

Déroulement du concours :

- de septembre à janvier : création des maquettes dans les écoles, visites des usines par les étudiants, intervention dans les écoles par un représentant de la profession,
- en février au salon Première Vision : exposition des 60 meilleures maquettes (ouverte au public), sélection des 6 lauréats,
- de mars à avril : les 6 lauréats travaillent avec les industriels afin de réaliser leur tissu,
- le 5 mai : confection du vêtement, finale - exposition des 6 lauréats.

Un partenariat avec le Village des créateurs du passage Thiaffait sera développé : le Village accueillera l'exposition des 60 maquettes.

Il sera proposé aux six lauréats de profiter du soutien d'un résident du Village afin de l'aider dans la réalisation de son vêtement.

Budget prévisionnel :

total du budget prévisionnel : 134 000 €.

dépenses :

- réalisation des projets des étudiants avec les industriels de la filière :	25 000 €,
- réception-organisation du concours :	75 000 €,
- relations presse :	11 000 €,
- documents-communication :	23 000 €,

ressources :

- profession :	67 000 €,
- Communauté urbaine :	33 000 €,
- région Rhône-Alpes :	34 000 €;

Les critères d'évaluation de la cinquième édition du concours : la mode s'exprime, elle s'imprime seront :

- poursuite de l'internationalisation du concours,
- amplification du rayonnement du concours à la suite du partenariat avec le salon Première Vision,
- valorisation de la finale à Lyon dans le cadre de Lyon Vision Mode.

Les modalités

Il est proposé que la Communauté urbaine intervienne au profit du Syndicat de l'ennoblissement textile de Lyon et de sa région à hauteur de 33 000 € pour l'exercice 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer la convention de partenariat avec le Syndicat de l'ennoblissement textile de Lyon et sa région.

2° - Approuve le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 33 000 € pour l'exercice 2004.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,